



## COMMUNE DE SAINT-PARGOIRE – HÉRAULT

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2024-33 – 07-15

SÉANCE DU 23 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Maire de la Commune.

Date de convocation: 18 juillet 2024  
Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 14  
Nombre de voix : 19

**- Étaient présents :**

Jean-Luc DARMANIN, Maire ;  
Monique GIBERT, Christian CLAPAREDE, Fabienne GALVEZ, Adjoints ;  
Sylvette PIERRON, André SCHMIDT, Christiane CAMBEFORT, Bernard GOMBERT, Monique BEC, Pascal SOUYRIS, Thierry LUCAT, Pierre ROSSIGNOL Pierre BOLLINET, Sébastien SOULIER, Conseillers ;  
Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**- Étaient absents excusés :** Jean FABRE, Agnès CONSTANT, Élodie PAULS, Martine LAMOUREUX, Anne THEVENOT.

**- Procurations :** Jean FABRE à Monique GIBERT  
Agnès CONSTANT à Thierry LUCAT  
Élodie PAULS à Fabienne GALVEZ  
Martine LAMOUREUX à Pierre BOLLINET  
Anne THEVENOT à Sébastien SOULIER

**- Secrétaire de séance :** Fabienne GALVEZ

La séance est ouverte à 18H30.

#### Délibération n°2024-33 – 07-14 / Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Country Saint-Pargoire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le dossier de demande de subvention pour l'année 2024 de l'association Country Saint-Pargoire ;

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 100,00 € pour l'année 2024.

**Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

**ACCORDE** une subvention de fonctionnement de 100 ,00 € à l'association Country Saint-Pargoire pour 2024 et,

**DIT** que les crédits sont prévus au chapitre 65 du budget 2024.

Le Maire  
Jean-Luc DARMANIN